ANNEXE 25

Wallonie

Ville de SERAING **Dossier n° : PU/2026/3807**

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) il est saisi d'une demande de :
Permis d'urbanisme ~~– permis d'urbanisme de constructions groupées – permis d'urbanisation – modification d'un permis d'urbanisation – certificat d'urbanisme n°2.~~

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame Edwin - Coralie GHIS - THOMAS** demeurant **rue Jules Beaumont 20 à 4400 FLÉMALLE**.
Le terrain concerné est situé **place de la Liberté 23 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING, 4e division, section C, n° 27G24.**
Le projet vise à "**démolir partiellement et reconstruire une habitation unifamiliale**" et présente les caractéristiques suivantes :

Écart au Guide communal d'urbanisme (GCU au Collège Communal du 23 avril 2018)

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING,
les jours ouvrables **(UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS).**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur **Angelo TROLIO** (**04.330.87.56 ou a.trolio@seraing.be**).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **16 novembre 2026 au 30 novembre 2026 au collège communal :**
- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à : **enquete.urbanisme@seraing.be**

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

P.O.

AngeloTROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

Mme GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE